

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES
ET AUX CONSEILS DE COMPOSANTES INTERNES
Scrutin du 10 avril 2025

DÉCLARATION DE CANDIDATURE D'UNE LISTE

Informations relatives au délégué de liste

Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Affectation (composante interne) :

Adresse professionnelle :

Adresse électronique (obligatoire) :

Numéro de téléphone (facultatif – portable de préférence) :

Informations relatives à la liste déposée

Instance pour laquelle la liste est déposée :

Intitulé de la liste déposée :

Eventuel soutien :

IMPORTANT : Cocher la case correspondante

- Collège A
- Collège B : uniquement pour les personnels affectés dans un IUT, précisez votre collège :
 - Enseignants-chercheurs n'appartenant pas au collège A
 - Autres enseignants
 - Chargés d'enseignement
- Collège P (uniquement pour le conseil de l'UFR de médecine)
- Collège des personnels BIATSS

Les candidats de la liste doivent être rangés par ordre préférentiel.

Chaque liste de candidats doit être présentée en alternant un candidat de chaque sexe.

Attention : Les listes de candidats peuvent être incomplètes. Elles ne peuvent comprendre plus de candidats que de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats doit s'assurer que ses candidats sont inscrits sur les listes électorales à la date du dépôt et ne sont pas inscrits sur des listes de candidats concurrentes.



**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES
ET AUX CONSEILS DE GESTION DE COMPOSANTES INTERNES
Scrutin du 10 avril 2025**

Nombre de candidats sur la liste :

	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Sexe F/H
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Fait à Paris, le

Signature

Le dossier de candidature devra impérativement être transmis suivant les conditions et formes définies dans l'arrêté portant organisation de l'élection.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement afin d'analyser votre candidature. La base légale du traitement est l'obligation légale (article 6.1 c.) du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le destinataire des données est la structure pilote de l'opération électorale.

Les données sont conservées jusqu'à épuisement des voies de recours en matière de contentieux électoral.

Après la proclamation des résultats, vous pouvez continuer à accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement. Vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez aussi contacter le Délégué à la protection des données à dpo@u-paris.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.